

## SOMMAIRE

### Fonctionnement de l'école

- Redécoupage des circonscriptions 1<sup>er</sup> degré
- AG – DDEN

### L'action éducative

- Parlement des enfants
- Prix arts, sciences et techniques
- ZEP/REP et pauvreté
- EPS : Activité acrobranche, Convention IA/USEP
- Examens élèves (en marge)

### Les personnels

- CAPD mouvement 1<sup>er</sup> degré
- Poste aux PEP63
- Atelier d'échanges GFEN

### Ressources

- 15<sup>aine</sup> école publique
- Prévention SOLEIL
- Quelle LV choisir ?
- CD fête de la musique
- Fête du livre à Palente
- Exposition Art sacré

### Actualités du ministère

- Evaluation des CP renforcés
- Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école au JO (24/04/2005) et au BO (n°18 du 5/05/2005)

## Le fonctionnement de l'école

### Redécoupage des 13 circonscriptions d'inspection 1<sup>er</sup> degré :

La rentrée scolaire 2005 inaugurerait un nouveau découpage départemental des circonscriptions d'inspection du 1<sup>er</sup> degré. (Arrêté départemental de l'Inspecteur d'Académie du Doubs du 25 mars 2005).

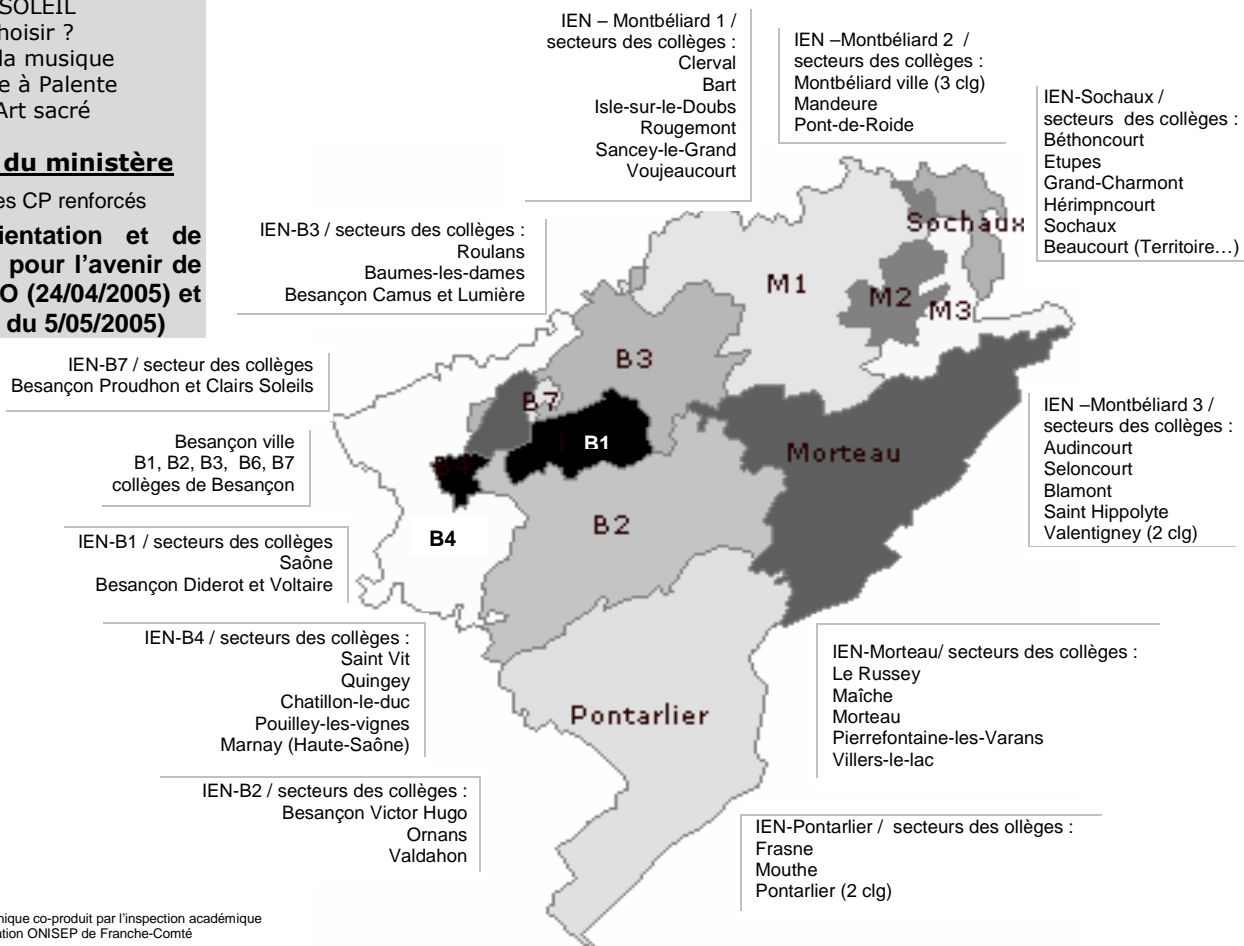
Il s'agit de :

- rééquilibrer la « charge » de chaque circonscription,
- redécouper les secteurs en proposant une répartition géographique plus cohérente, particulièrement dans le Pays de Montbéliard,
- rattacher toutes les écoles d'un même secteur de collège à une seule circonscription du 1<sup>er</sup> degré (exception faite des cas isolés de RPI rattachés à des secteurs de collèges différents),
- rattacher les écoles privées à la même circonscription de Besançon VI (circonscriptions de Besançon, Morteau et Pontarlier)
- la circonscription inspection AIS (action d'intégration scolaire) reste inchangée.

Prochainement, en ligne sur le site <http://ia25.ac-besancon.fr>, l'arrêté départemental, la liste des écoles et celle des communes par circonscription, la liste des écoles et des communes par secteur de collège.

Cette redéfinition des circonscriptions sera complétée l'an prochain par une révision des secteurs d'intervention des réseaux d'aide aux élèves en difficulté (RASED).

\_\_IA, dossier suivi par Isabelle Barbe, tél. 03 81 65 48 50



### Assemblée générale des DDEN

Les délégués départementaux de l'éducation nationale ont tenu leur assemblée générale samedi 30 avril. Ont été présentés le rapport moral et le bilan financier de l'association, le point dans chaque secteur, les nominations au conseil d'administration, le point d'étape du concours des écoles fleuries 2005 ainsi que le bilan 2004 (en ligne sur <http://ia25.ac-besancon.fr>). Jean Moreau, vice-président national de l'association a fait un exposé remarqué sur la loi de séparation de l'église et de l'Etat de 1905, « cent ans après ».

Partenaires officiels de l'éducation nationale, nommés par l'Inspecteur d'Académie, après avis du CDEN (conseil départemental de l'éducation nationale), les DDEN, dans leurs secteurs, sont associés à la vie de l'Education dans le département.

Pour en savoir plus sur les DDEN (missions...) : <http://www.dden-fed.org>

\_\_\_Mme la présidente DDEN Doubs, tél. 03 81 55 11 77 – [dden-doubs@wanadoo.fr](mailto:dden-doubs@wanadoo.fr)

---

## L'ACTION EDUCATIVE

### Education civique et citoyenne

#### Le 12<sup>ème</sup> Parlement des enfants en séance plénière, samedi 11 juin 2005 à Paris

Le jury académique vient de sélectionner, pour le Doubs :

- la proposition de loi de la classe CM2 de l'école élémentaire Vauthier à Pontarlier visant à améliorer les conditions de scolarisation des enfants handicapés moteurs....
- la question au président de l'Assemblée nationale préparée par la classe CM2 de l'école Ste Marie/St Michel à Ornans sur le débat parlementaire et ses débordements...

...suite sur

<http://ia25.ac-besancon.fr>

Le Parlement des enfants réunit chaque année 577 élèves élus par leurs camarades de classe pour représenter l'ensemble des circonscriptions législatives de métropole et d'outre-mer. Comme les autres enfants, les 5 députés-juniors représentant le Doubs, découvrent alors la fonction de législateur et l'exercent le temps d'un mandat d'une journée, au sein de l'hémicycle du Palais Bourbon.

Au terme d'un travail pédagogique qui les initie au débat démocratique, les propositions de loi sont rédigées, ainsi que les questions à poser, l'une au ministre de l'éducation nationale, l'autre au président de l'assemblée.

Puisant dans les sélections académiques, le jury national retient 10 propositions de loi qui, d'ici le 13 mai, sont envoyées aux écoles participantes et discutées en classe pour préparer le vote de la loi par le Parlement des enfants, le 11 juin prochain.

Vous trouverez, sur le site <http://www.assemblee-nationale.fr/juniors/parlement-enfants.asp>, toutes les informations concernant l'opération éducative. Chaque année, les inscriptions des classes (une par circonscription électorale) se font dès la parution de la circulaire au Bulletin officiel, à l'automne. A SUIVRE ...

\_\_\_IA, dossier suivi par Michelle Brulard, tél. 03 81 65 48 77

### Prix arts, sciences et techniques

#### 14 prix et 10 bourses pour les filles

Pour favoriser l'égalité des chances entre les filles et les garçons, 14 prix de 800 euros sont attribuées par la direction des droits des femmes et de l'égalité et 10 bourses de 2300 euros par le conseil régional à 24 lycéennes orientant leur cursus supérieur dans des secteurs scientifiques ou techniques. Les dossiers sont à retirer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2005 auprès de l'établissement scolaire ou de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, tél. 03 81 61 53 80 / fax 03 81 61 53 83 / [drdf.fc@wanadoo.fr](mailto:drdf.fc@wanadoo.fr).

Les critères scolaires et sociaux ainsi que les filières de formation envisagées par les candidates sont pris en compte dans l'examen des dossiers de candidature.

#### Prix des métiers d'art « Sema jeunes », édition 2005

Le prix valorise et encourage la pratique des métiers d'art pour élèves et apprentis en cours de formation professionnelle. L'œuvre intégrale réalisée dans le cadre du cycle de formation fait l'objet d'une sélection. Tout complément d'information sur le concours sur <http://www.eurosema>, site de la société d'encouragement aux métiers d'art. Dossiers de candidatures réceptionnés jusqu'au 31 mai 2005.

### Education physique et sportive

#### L'activité dite « acrobranche » en toute sécurité

La pratique de l'activité dite « acrobranche » ou encore « parcours acrobatique en hauteur » occasionne la plupart du temps de multiples passages d'un atelier à un autre avec changements de longe ; ce qui pose un problème de sécurité des élèves (risques de chutes). En conséquence, seuls les parcours disposant d'une longe continue sont autorisés dans le département du Doubs.

\_\_\_IA, dossier suivi par Franck Kervella conseiller pédagogique départemental en EPS, tél. 03 81 65 48 54

## Examens des élèves

**27 et 28 juin 2005 :**  
Examen du **diplôme national du Brevet des collèges** pour tous candidats : séries collège, technologiques et professionnelles

**Session 2005 des baccalauréats des lycées :**

BAC général :

. 9 juin 2005 : début des épreuves avec la philosophie pour les sections L, ES et S, les épreuves anticipées (TPE) ou facultatives (langues, arts...) étant terminées.

. 4 juillet : affichage des résultats :

. 7 juillet 2005 : début des épreuves orales du 2<sup>nd</sup> groupe

BAC technologique :

. 9 juin 2005 : début des épreuves avec la philosophie pour toutes les sections

. 4 juillet : affichage des résultats :

. 6 juillet 2005 : début des épreuves orales du 2<sup>nd</sup> groupe

BAC professionnel :

. 20 juin 2005 : début des épreuves, les TP et épreuves facultative étant terminées.

Suite sur <http://www.ac-besancon.fr/siteaca/inter.net/apercu.php3>

## L'IA et l'USEP 25 signent une convention de partenariat pour l'EPS à l'école

Par la convention nationale signée en 1999, et réactualisée en 2003, le ministère de l'éducation nationale reconnaît à l'Union sportive de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré (USEP), un rôle de partenaire privilégié habilité à intervenir en temps scolaire ou hors temps scolaire, dès lors que les écoles souhaitent construire un projet autour des activités sportives. Déclinée au niveau du département du Doubs, la convention a été signée le 29 mars dernier. Les 11 articles qui la constituent précisent et renforcent les relations entre l'inspection académique et l'association USEP dans le département ; ils formalisent leurs objectifs éducatifs communs et complémentaires, inscrits en préambule de la convention (en ligne sur <http://ia25.ac-besancon.fr>).

Chaque école qui le souhaite peut créer une association sportive USEP, susceptible d'enrichir ses activités scolaires et péri-scolaires tant en rencontres qu'en activités de découverte. Les enseignants peuvent trouver auprès de l'USEP, un soutien et un accompagnement dans la mise en place d'activités multiples adaptées à tous les niveaux, de la maternelle au cycle 3, mais aussi solliciter son concours pour une formation à l'animation et à l'encadrement. Calendrier des manifestations USEP du 3<sup>ème</sup> trimestre prochainement en ligne sur <http://ia25.ac-besancon.fr>  
\_\_IA, Frank Kervella, Dominique Vernet conseillers pédagogiques départementaux pour l'éducation physique et sportive dans le 1<sup>er</sup> degré, tél. 03 81 25 48 54 – fax 03 81 65 48 92  
USEP 25, Daniel Weidmann, président USEP, tél. 03 81 25 06 36 – fax 03 81 25 06 46 - <http://www.usep.org>

## Éducation prioritaire

### « École, famille et grande pauvreté » : compte rendu de la journée académique

« Chacun des acteurs de l'éducation prioritaire le sait : l'école est l'une des meilleures chances pour l'avenir des enfants les plus pauvres. Pourtant, malgré tous les efforts déployés et tous les progrès réalisés, des obstacles à la réussite demeurent. Les relations avec les familles sont malaisées, la plupart du temps, en raison de malentendus et d'incompréhension mutuels. L'adhésion des élèves aux activités et les résultats scolaires ne sont pas à la hauteur des espérances et des initiatives, ce qui amène à s'interroger sur les effets des situations de grande précarité sur la motivation et la relation au savoir. Le but de la journée académique était d'approfondir la réflexion, d'échanger, de mutualiser les expériences pour enrichir l'action ».

Le programme de cette journée, les différentes interventions, la conférence de Claude Pair et Les témoignages de pratiques dans les classes sont en ligne sur le site du centre de ressources académique (carep) <http://crdp.ac-besancon.fr/carep> qui a également ouvert un espace d'échanges.

Le plan de cohésion sociale, par ses programmes 15 et 16 consacrés aux équipes de réussite éducative, pourra intéresser certains secteurs scolaires de l'académie. Le CAREP mettra régulièrement à jour les informations concernant ce dossier sur son site <http://crdp.ac-besancon.fr/carep>

\_\_IA, Laurent De Filippis, chargé de mission académique pour l'éducation prioritaire  
tél. 03 81 65 48 50

*La diffusion, en préambule de la journée de formation, du témoignage fort de Mme Trop Tard, militante ADT Quart Monde... (vidéo réalisée par le CRDP de Créteil) a d'emblée donné le ton et la mesure des enjeux : définitions de la pauvreté, regards sur l'école, attentes, peurs et besoins des parents, les familles pauvres et l'école, la pauvreté et la motivation scolaire...*

## PERSONNELS

### CAPD mouvement des enseignants 1<sup>er</sup> degré, mardi 10 mai 2005

\_\_IA, dossier suivi par la division moyens 1<sup>er</sup> degré – Tél. 03 81 65 48 56

03 81 52 64 79

Numéro d'appel unique pour tous les personnels de l'éducation nationale en situation difficile professionnelle, relationnelle, personnelle ...

### Les PEP 63 recrutent le directeur de l'IME de Teix : délai 30 mai 2005

La direction éducative, pédagogique, administrative et financière de l'institut médico-éducatif (IME) de Teix dans le Puy de Dôme est à pourvoir à la rentrée 2005. Il est ouvert à tout personnel titulaire d'un des 2 diplômes de directeur d'établissement d'enseignement spécialisé (DDES ou DDEEAS). Adressez votre candidature au Président des Pupilles de l'enseignement public (PEP63), 6 rue de la Selette, BP 322, 63009 – tél. 04 73 42 29 30 / fax 04 73 92 70 98 / [adpep.63@laposte.net](mailto:adpep.63@laposte.net). Profil du poste en ligne <http://ia25.ac-besancon.fr>

### Atelier d'échanges GFEN : « Construire un rapport à la loi » ...

Démarche proposée par le groupe français d'éducation nouvelle (GFEN) : réfléchir ensemble et explorer de nouvelles pistes de travail à ce que peut être, du point de vue des élèves, la légitimité des règles... Ouvert à tous ceux concernés par cette problématique... Rendez-vous à l'école Brossolette à Besançon, mercredi 25 mai (de 9 à 12h).

## RESSOURCES

**Du 9 au 22 mai  
2005**

Quinzaine de  
l'école publique  
promue par la ligue  
de l'enseignement  
sur le thème « pas  
d'école, pas  
d'avenir ».

### « La solaire attitude » pour la santé des élèves (plan cancer 2004-2006)

Campagne unique en France, la campagne d'information sur les dangers du soleil (les nuages ne protègent pas !), est réactivée à l'initiative de l'association des dermatologues de Franche-Comté (ASFODER) avec des recommandations destinées plus particulièrement à la petite enfance. Reportez-vous aux « 10 commandements solaires » toujours en ligne sur [http://ia25.ac-besancon.fr/html/cad\\_sante\\_scolaire.htm](http://ia25.ac-besancon.fr/html/cad_sante_scolaire.htm)

### Anglais ou allemand ... Quelle langue choisir à l'école ?

Une plaquette d'information susceptible d'aider au choix de l'élève et des parents est en ligne sur le site <http://ia25.ac-besancon.fr>. Pour plus d'informations, consultez aussi <http://cndp.fr> ou <http://www.ofaj.org> ou <http://eduscol.education.fr/allemande>

### Fête de la musique, 21 juin : demandez le programme !

Distribué à toutes les écoles et à tous les collèges, le livre-CD (5<sup>ème</sup> édition) édité par le réseau Sceren/CNDP comprend 8 chansons avec pour chacune d'elles, des notices documentaires, des fiches d'activités pour la classe, des jeux...Le livre-CD est en ligne sur <http://www.artsculture.education.fr> et le programme de la fête de la musique sur son site <http://www.fetedelamusique.culture.fr>

### Voyages... du 30 mai au 4 juin 2005 à la 14<sup>ème</sup> fête du livre à Palente

Contribution des classes du quartier et un invité d'honneur : Alain Serres animera autour du livre l'atelier professionnel destiné aux adultes qui travaillent avec des enfants. Participation à l'atelier sur réservation auprès de Brigitte Crépey, MJC Palente au 03 81 80 81 48 / [brigitte.crepey@laposte.net](mailto:brigitte.crepey@laposte.net). Pour ceux qui ne pourront se libérer, une rencontre avec l'auteur aura lieu en soirée à la librairie de Sandales d'Empédocles à Besançon (20h30).

### Expositions...arts, rites profanes et sacrés...

#### « Du génie à la spiritualité », à Champlitte, du 28 mai au 28 août 2005

Pour accompagner la collection exposée au musée Demard : un dossier pédagogique, des livrets, un atelier arts plastiques pour les classes primaires, des projections de films pour les collégiens et lycéens, une visite guidée pour enseignants le mardi 24 mai 2005 à 17h45 (sur réservation au 03 84 67 82 00).

#### Photographies de la 5<sup>ème</sup> biennale de Bamako...à Arc et Senans

Un dossier pédagogique et des fiches-questionnaires destinés aux scolaires accompagnent l'exposition installée jusqu'en octobre à la Saline royale.

## Actualités du ministère

Sur <http://www.education.gouv.fr> (rubriques publications / actualités)

### L'expérimentation d'une réduction des effectifs en cours préparatoire.

Note d'évaluation n°05.03 avril

Quels effets sur les résultats scolaires des élèves et sur les pratiques d'enseignement du dispositif mis en place en 2002, réduisant les effectifs de cours préparatoires accueillant surtout des élèves défavorisés à 8-12 élèves ?

### La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École entrera en application à la rentrée scolaire 2005.

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école a été publiée au Journal officiel du 24 avril 2005 (n°96, p. 7166) et au bulletin officiel n°18 du 5 mai. Le texte définitif est celui qui a été adopté par les députés et les sénateurs en mars dernier, à l'exception des articles 7 et 12 déclarés non conformes par le Conseil constitutionnel. Le Code de l'Éducation sera en conséquence modifié. (texte intégral de la loi sur <http://www.loi.gouv.fr>).

La loi fixe les grands objectifs pour l'École, ceux de garantir à tous les élèves un socle de connaissances et de compétences de base. Elle assure de ce fait un accompagnement et un suivi des élèves en difficulté dans les apprentissages. Tout élève doit quitter le système scolaire avec une qualification minimum.

Les 1<sup>ères</sup> mesures réglementaires soumises à concertation et les mesures entrant en vigueur à la rentrée 2005 ou au cours de l'année scolaire 2005-2006 sont précisées dans la « lettre flash » du ministère du 22 avril 2005 en ligne sur [ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/flash/22042005\\_loi\\_orientation.pdf](ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/flash/22042005_loi_orientation.pdf)

Lire aussi les communiqué et dossier de presse du 22/04/05 en ligne sur le site du ministère <http://www.education.gouv.fr> (rubrique Actualités).

Les nouveaux textes  
chaque vendredi...

**Bulletin officiel (B.O.)**

<http://www.education.gouv.fr/bo/>

. Préparation de la  
rentrée scolaire 2005 au  
BO n°18 du 5 mai 2005

. C2i – certificat  
informatique et internet :  
contenus, modalités...au  
BO n°15 du 14/04/2005

. Centres éducatifs  
fermés : scolarisation  
des mineurs placés en  
CEF au BO n°15 du  
14/04/2005

.../...